

Mars 2016

# DÉCRYPTAGES

*Les fiches outils à destination des élus*

---

## LES BANQUES FRANÇAISES CONTRE VENTS ET MARÉES

*La campagne de publication des résultats annuels 2015 des banques françaises s'est déroulée dans un contexte mouvementé marqué par la chute des cours du pétrole et la dégradation des perspectives de croissance mondiale. Chahutées par les marchés boursiers, les banques françaises pâttissent en ce début d'année 2016 d'un déficit de confiance qui n'avait plus été observé depuis le second semestre 2011. Alors que les établissements s'appêtent à absorber une deuxième vague de contraintes réglementaires, la banque de détail voit ses monopoles historiques remis en cause par l'arrivée de nouveaux acteurs. Autant de raisons de penser que les transformations qui agitent le secteur depuis maintenant près d'une décennie ne sont pas encore sur le point de s'achever.*

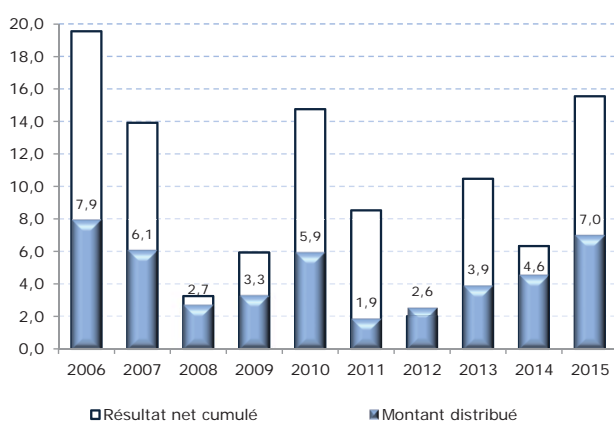
**éthix**

37, rue de La Rochefoucauld - 75 009 Paris  
Tél. 01 58 53 53 00 - Fax. 01 43 49 08 14  
[www.ethix.fr](http://www.ethix.fr) - [courrier@ethix.fr](mailto:courrier@ethix.fr)

## CHANGEMENT DE MODÈLE : LES BANQUES FRANÇAISES SONT-ELLES DEVENUES DES « VACHES À LAIT » ?

Pour les banques françaises, l'année 2015 s'est soldée sur la confirmation de la mise en œuvre d'un nouveau modèle caractérisé par de moindres risques, des objectifs moins ambitieux en matière de rentabilité mais en contrepartie un engagement à distribuer une part plus importante de leurs résultats et avec plus de régularité. Depuis mi-2014 et la publication des plans stratégiques, les taux de payout (distribution des résultats) n'ont cessé de s'accroître. Couplée à une augmentation non négligeable du résultat distribuable des banques sur la période, cette évolution conduit à ce que le dividende moyen versé par les banques augmente significativement. Au titre de 2015 ce sont près de 7 Md€ qui devraient être distribués aux actionnaires, un point haut depuis 2006.

Part des résultats distribués par les quatre principales banques françaises (Md€)

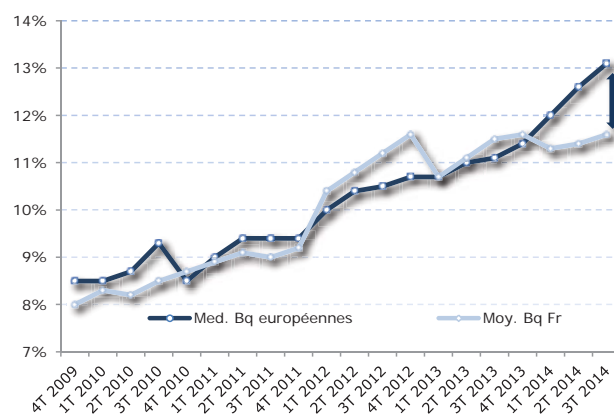


Source : publications des établissements

Bien qu'annoncée, la mise en œuvre d'une telle politique n'est pas sans soulever certaines interrogations. Dans le cadre de la supervision unique, la BCE a fixé des seuils individuels de solvabilité à respecter pour pouvoir conserver une complète marge de manœuvre en la matière. Si les banques françaises respectent bien ces seuils au titre de 2015, rien n'indique que la situation sera identique demain lorsque

de nouvelles contraintes s'appliqueront. Les données fournies par l'Autorité Bancaire Européenne viennent à l'appui de cette réserve. En matière de solvabilité (ratio de fonds propres durs), les banques françaises se positionnent désormais **en deçà de la médiane européenne**, ne disposant plus d'autant de marges de manœuvre que dans un passé encore récent.

Ratio de fonds propres durs "CET1" comparé des banques françaises et européennes (en %)



Source : EBA et ACPR

Ces craintes n'ont pas empêché Moody's de réviser favorablement son opinion sur le secteur. En juillet 2015, l'agence de notation a modifié sa perspective (inchangée depuis 2011), la relevant de négative à stable. Trois facteurs auraient contribué à cette évolution :

- une visibilité accrue sur le régime des résolutions (directive BRRD appliquée depuis le 1er janvier 2016),
- un relatif redressement du climat économique en France,
- des bilans bancaires plus solides et une rentabilité orientée à la hausse.

Les banques françaises présenteraient néanmoins la faiblesse de rester trop dépendantes des financements de marché.

## HORIZON DÉGAGÉ POUR LES BFI EUROPÉENNES ?

Les BFI de l'hexagone ont enregistré en 2015 **l'une de leurs meilleures années depuis 2010**. Les revenus ont particulièrement augmenté, portés par des marchés actions bien orientés au cours du premier semestre. La hausse de la charge de risque, qui avait atteint un point historiquement bas en 2014, est cependant venue limiter la croissance des résultats. BNP Paribas a saisi l'occasion de la publication des résultats annuels pour dévoiler la première partie de son prochain plan stratégique. D'autres établissements lui emboîteront le pas prochainement. Ce premier volet concerne la BFI et allie réduction de coûts, recentrage des activités et redéploiement devant conduire à une absorption quasi indolore des nouvelles mesures réglementaires (voir encadré) tout en

maintenant la rentabilité normative du pôle autour de 20% et en ramenant son coefficient d'exploitation à un niveau proche de 60%. Deutsche Bank et Crédit Suisse, deux acteurs majeurs du secteur, ont publié des résultats annuels 2015 grevés d'importantes charges exceptionnelles. La banque suisse a récemment annoncé sa volonté de se recentrer sur son cœur de métier, abandonnant son activité de fixed income. Sa consœur allemande conduit une importante restructuration de ses activités et fait face à de conséquentes provisions pour litiges. Après prise en compte de la notion de coût du capital, les BFI européennes seraient aujourd'hui peu nombreuses à encore « créer de la valeur ».

## COUP D'ENVOI DE LA DEUXIÈME MI-TEMPS RÉGLEMENTAIRE

À peine entrées en vigueur, les normes Bâle III font déjà l'objet de projets d'amendements. Tandis que les capitaux propres des banques françaises ont dou-

blé sur la période 2007-2015, certaines dispositions actuellement en discussion seraient susceptibles d'alourdir les contraintes en la matière.

### Revue des dispositions en discussion :

**TLAC** : ce ratio imposant aux banques « systémiques » de détenir en permanence un socle de dettes « bailinables » (passifs susceptibles d'éponger des pertes) a fait l'objet en novembre dernier d'une publication en précisant les contours. À compter de janvier 2019, les établissements devront disposer de suffisamment de capital réglementaire et de dettes « renflouantes » pour couvrir 16 % de leurs risques pondérés (RWA) et à terme 18 %.

**Revue des modèles internes** : le Comité de Bâle a ouvert entre 2014 et 2015 plusieurs consultations préalables à une révision des méthodes d'évaluation des risques (crédit, marché, opérationnel) avec pour objectif de restreindre les arbitrages réalisés par certaines banques. Par ailleurs le traitement prudentiel du risque de taux et la pondération des risques souverains font actuellement l'objet de consultation.

**Projet européen de séparation des activités bancaires** : un accord a été trouvé en ECOFIN le 19 juin 2015 mais pas au Parlement. Cette proposition se révèle moins ambitieuse que celles formulées par le commissaire européen M. Barnier en janvier 2014 et rapproche la réforme envisagée de celle instaurée par la loi bancaire en France. Désormais limité aux seules banques françaises, il est peu probable que le projet s'applique en l'état. Après un échec du vote en Comité ECON, le processus est au point mort.

**Taxe sur les Transactions Financières en Europe** : 10 pays sont parvenus à un accord politique en décembre 2015. La TTF s'appliquerait aux actions et produits dérivés. L'assiette, le taux et les exceptions n'ont cependant pas encore été arrêtés. La Grande Bretagne, l'Irlande et le Luxembourg ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ne l'appliqueraient pas.

Cet environnement réglementaire teinté d'incertitudes ne se révèle pas des plus porteurs pour les banques qui, malmenées par les marchés, payent leurs expo-

sitions supposées au secteur pétrolier et à l'économie italienne en délicatesse avec la gouvernance de ses banques et leurs 200 Md€<sup>1</sup> de créances douteuses.

## LES MONOPOLES HISTORIQUES TOMBENT LES UNS APRÈS LES AUTRES

Dans un contexte où les perspectives de croissance sont restées faibles, **la banque de détail en France s'est montrée résiliente, parvenant à renouer avec une croissance de ses revenus et de ses résultats**. La hausse des encours ainsi que le maintien des risques à un niveau historiquement bas ont amplement contribué à cette performance. Cependant, tandis que les perspectives économiques ne s'annoncent pas des plus réjouissantes pour l'année qui débute, **une autre rupture se profile**. Confrontée à une baisse structurelle de fréquentation en agence, en pleine reconfiguration commerciale, la banque de détail s'apprête à faire face à une concurrence nouvelle. La montée en puissance des Fintechs<sup>2</sup> pourrait notamment se révéler préjudiciable aux banques traditionnelles. Celles-ci, déjà très présentes

dans le domaine des moyens de paiement et sur le marché des crédits aux particuliers/PME (plateformes de crowdlending), s'attaquent désormais à l'un des derniers monopoles bancaires encore préservés à ce jour : la gestion des comptes et de l'épargne. L'émergence des nouvelles technologies et les évolutions de la réglementation ont permis à de nouveaux acteurs de pénétrer ce marché. La possibilité offerte par la loi Macron aux entreprises de se prêter entre elles constitue une autre entorse au monopole bancaire. Confrontées à ces défis, les banques se veulent réactives et se disent prêtes à travailler avec de nouveaux acteurs. Toutes ces évolutions ne plaident cependant pas en faveur d'un maintien des organisations telles que nous les connaissons.

## ET L'EMPLOI DANS TOUT ÇA ?

En dépit des sommes restituées dans le cadre du pacte de responsabilité, le secteur bancaire a détruit en France près de 7 000 emplois entre 2012 et 2014<sup>3</sup>. En 2015, le rythme des fermetures d'agences n'a jamais été aussi élevé (86 en France entre fin 2014 et fin 2015 pour BNP Paribas et 35 chez Société Générale qui a par ailleurs annoncé qu'elle pourrait supprimer 20 % de ses agences dans le cadre du projet de transformation du réseau). Ces évolutions relèvent principalement des stratégies d'adaptation des réseaux dévoilées à l'occasion du précédent millésime de plans à moyen terme. Elles ne reflètent pas encore les conséquences, aujourd'hui mal ap-

préciées, de la rupture technologique qui se profile pour le secteur. La réduction du volume d'emplois et les vagues de délocalisation (vers l'Inde en particulier) semblent désormais être les derniers leviers activés par les banques pour préserver leur profitabilité. Les défis lancés aux acteurs de cette industrie (amélioration des parcours clients, contrôle et gestion des risques...) requièrent pourtant d'importants investissements humains (en matière de formation notamment). **La vague de plans stratégiques qui s'annonce aura la lourde tâche d'apporter des éclairages sur ces éléments.**

1. Fin 2015, le FMI estimait à 1 000 Md€ le montant cumulé des créances douteuses en Europe

2. « Technologie financière » : Sociétés qui ont recours aux nouvelles technologies pour fournir des services financiers.

3. Observatoire des métiers de la Banque.